



Mme Nicole Walthert
6 rue de Jargneau
45000 Orléans

Paris, le 6 mai 2020

Par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

Objet : Réponse au courrier en date du 16 avril 2020

Chère Madame,

Suite à votre entretien téléphonique du 3 avril 2020 avec M. Bibow et en réponse à votre courrier du 16 avril 2020 adressé à ce dernier, je souhaite reprendre avec vous plusieurs éléments.

Le contrat signé le 18 décembre 2013 formalise votre souhait de travailler avec France Brevets. A cette fin, nous avons déployé tous les moyens en notre possession pour remplir notre mission.

Nous avons travaillé en collaboration avec Christian Nguyen (conseil en propriété industrielle, Marks & Clerk) et Maître Denis Monégier du Sorbier (avocat, cabinet Hoyng-Rokh-Monegier) afin de vous apporter notre soutien à l'occasion de la procédure en contrefaçon contre Nintendo, la demande reconventionnelle en nullité de votre brevet ou encore lors de la procédure d'opposition devant l'Office européen des brevets.

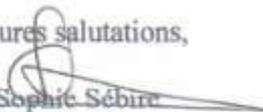
Nous avons également étudié des pistes de valorisation pour commercialiser votre brevet. Malgré tous nos moyens mis en œuvre, nous avons cherché des partenaires afin de signer des contrats de licence, en vain. Nous avons rempli toutes les diligences nécessaires mais force est de constater un manque d'opportunités et d'appétit pour ce brevet sur le marché.

Notre partenariat s'est révélé infructueux et ne semble pas correspondre à vos attentes.

Au vu de vos derniers courriers et compte tenu des propos prononcés, inappropriés dans le cadre d'un partenariat positif et serein, il est préférable de mettre fin à cette collaboration qui ne semble pas vous satisfaire.

Dans l'attente de vous lire, je reste, Madame, à votre disposition.

Meilleures salutations,


Anne-Sophie Sébire
Directrice Juridique